



# Comité Technique Ministériel

## 6 juillet 2017

### Compte-rendu de la délégation CFDT

Participaient à ce CTM pour la Cfdt : Véronique Thys, Jean-Christophe Saluste, Magali Perex

#### Déclaration préalable de la Cfdt

Madame la ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs

L'annonce du gel du point d'indice confirme les propos que nous avons tenus devant les ministres la semaine dernière. Les agents de l'État sont conscients des difficultés budgétaires rencontrées par la nation. En revanche, il n'est pas concevable que ce soit encore eux qui pâtissent des gestions inconséquentes des différents gouvernements depuis plusieurs décennies.

De plus, le gel annoncé de la masse salariale va bien au-delà de celui du point d'indice. Doit-on en déduire que les avancements d'échelons, les promotions vont être impactés ?

Quid des fusions de corps annoncées ?

La qualité du service public dépend de la clarté des objectifs attendus, des moyens que les agents ont pour faire leur métier, de leurs motivations et de la qualité de vie au travail.

C'est grâce aux agents de l'État qu'il est possible de répondre aux enjeux de proximité et d'accompagnement.

Un dialogue social riche et au plus près des agents est indispensable pour mieux répondre aux objectifs des politiques publiques. Pour la Cfdt, ce dialogue est la clé de voûte de relations équilibrées et bénéfiques à notre communauté de travail.

A ce sujet et en préambule à ce CTM, je tiens à réitérer plusieurs de nos demandes restées sans réponse à ce jour ce qui n'illustre pas vraiment le dialogue social que nous souhaitons.

#### Les OPA

Concernant le calendrier de négociations sur le statut des OPA, le DRH s'est engagé à revenir vers les organisations syndicales fin mai. Qu'en est-il ?

Quand le fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État procédera-t-il au remboursement des cotisations retraite indûment perçues ?

Nous vous avons saisi sur ce sujet dès le 23 mai 2017, sans avoir à ce jour de réponse.

D'après nos informations, une expérimentation sur une dizaine de dossiers afin de trouver la bonne manière pour que le FSPOEIE puisse procéder au remboursement. L'administration est plus prompte à reprendre les trop perçus sans aucune difficulté comptable qu'à rembourser les sommes indûment prélevées. Quand verrons-nous la fin de ce dossier ? Serons-nous obligés de saisir le Président de la République en personne ?

## **L'action sociale**

Le surgel du BOP 217 est source d'inquiétude, en particulier pour les crédits sociaux, et impactera les structures locales ainsi que les partenaires et prestataires de l'action sociale ministérielle. A titre d'exemple, sur le champ régional de la DREAL Occitanie, ce surgel sur les crédits de restauration se traduit, dès 2017, par une augmentation du prix du repas de 1,88 €, soit 390 € par an et par agent : 390 € par agent ! Les ministres ont eu l'air surpris de cet état de fait.

Il nous paraît impossible d'obérer le budget des agents d'autant plus que le gouvernement vient de faire des annonces de restriction budgétaire avec le gel du point d'indice.

Allons-nous dans ce ministère de l'Écologie contraindre les agents à mal se nourrir pour ne point dépenser trop, et ce, avec les conséquences sociales et sanitaires que nous pouvons imaginer ?

## **Mayotte**

Nous tenons à attirer une nouvelle fois votre attention sur la situation de la DEAL de Mayotte. Plus d'une centaine d'agents sont concernés par la non application d'un décret sur la reprise d'ancienneté des années de service dans la collectivité.

Nous avons, par exemple, le cas d'un agent, intégré dans la fonction publique de l'État en janvier 2010, ayant travaillé 7 années pour la collectivité. Ces années sont perdues et amputent son déroulement de carrière et ne lui permettent pas de se présenter au concours. Mayotte, c'est aussi le sous-effectif chronique en contrôleurs aériens, les questions de logement et de sécurité, mais aussi le versement d'arriérés de revalorisations de salaires, ce sont des problèmes concrets qui méritent des réponses concrètes.

Des mouvements sociaux sont en cours, une grève est prévue le 19 juillet et nous aimerions un signal fort de votre part pour ce département français où les agents français se sentent oubliés et discriminés.

## **Le décroisement de la sécurité routière**

La CFDT a bien entendu la secrétaire générale acquiescer sur l'étude au cas par cas du dossier des agents ne désirant pas partir au ministère de l'Intérieur. Nous attendons une note écrite nous le précisant et la mise en place d'un comité de suivi.

Pour terminer, nous tenons à signaler la dérive de certains chefs de service en matière de droits syndicaux. Il serait peut-être judicieux de rappeler à tous, en ce début de mandat, les principes qui régissent l'activité syndicale au sein des ministères, par exemple dans le Nord, où nous constatons certaines dérives.

Je vous remercie.

Le Ministre Nicolas Hulot préside le CTM avec la Ministre Elisabeth Borne. Il indique que le ministre Jacques Mézard n'a pas été en mesure d'être présent et s'en excuse.

Il sera représenté par un de ses conseillers.

## **Réponses de Monsieur Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et Solidaire et de Madame Elisabeth Borne, ministre des Transports, tous deux présidents du CTM, aux déclarations préalables syndicales :**

**N.Hulot** : Merci beaucoup. J'ai entendu l'un des représentants du personnel dire que nous céderions à une forme de fatalisme. Je ne souhaite pas y céder. J'arrive dans un contexte difficile dont je ne suis pas responsable mais j'espère ne pas contribuer à l'empirer.

J'avais une idée de la très haute complexité de la tâche et du fait que la barre était haute, mais la barre est pulvérisée.

J'ai découvert depuis peu, de l'intérieur, la situation économique et sociale du pays. Je ne suis ni résigné ni naïf, et nous sommes, avec Elisabeth, décidés à agir mais jusqu'à un certain point comme c'est le cas pour vous. Mais sincère empathie ne signifie pas puissance de tout résoudre du jour au lendemain, je ne le dirais pas.

Je vais me donner un temps avec vous, avec le gouvernement pour prendre connaissance des choses avant d'agir. Je ne vais pas mettre ma démission sur la table tous les matins et vais plutôt tenter d'établir une relation de confiance.

Je rappelle encore une fois la situation complexe dans laquelle j'arrive où nombre d'efforts ont déjà été faits dans un ministère qui a connu 40% de réduction d'effectif en 10 ans, réduction inversement proportionnelle au nombre de missions qui lui ont été confiées.

Une crise de sens a été pointée, l'absence d'une vision partagée, d'une modernisation des structures à laquelle vous avez contribué, nous n'y sommes pas insensibles, mais évidemment, les sujets doivent être abordés en profondeur, et nous ne pourrions être présents à toutes les étapes.

Nous avons abordé le sujet récemment en bilatérale et il va maintenant y avoir ce travail en profondeur en CTM.

Nous ne pourrions pas systématiquement y assister à cause du manque de disponibilités liées à la fonction ministérielle mais nous vous réaffirmons le fait que nous sommes attachés au dialogue et au calendrier social.

Nous voulons vivre, structurer, et planifier ce dialogue social.

Nous voulons apaiser la situation sociale mais aussi réussir dans les actes avec Élisabeth Borne mais si nous n'avons pas les moyens de mener à bien celles-ci, nous ne pourrions pas faire de miracle.

Je vais me nourrir de vos recommandations et il faut un peu de temps pour avoir une marge de manœuvres, si nous en avons.

Je fais une parenthèse sur Mayotte où l'on a dépassé le stade de l'urgence. Nous allons y porter une attention très particulière même si cela ne dépend pas que de notre domaine et comme au sujet du décroisement sécurité routière en Outremer, nous formaliserons bientôt par écrit et traiterons au cas par cas.

Je dois m'excuser mais l'annonce du plan Climat a été décalée à aujourd'hui et je dois m'absenter mais je ne peux pas rester insensible aux exemples que vous donnez, sur la hausse du prix des repas des agents, par exemple. Je découvre au quotidien des situations tragiques.

Ceux qui ont en charge le dialogue social doivent rendre compte, et je suis en négociation à l'autre bout ainsi je compte sur vous, membres de l'administration, pour me signaler les situations avant qu'elles échappent à notre contrôle.

**E.Borne** : Je souhaiterais simplement ajouter que le dialogue social est important, c'est un enjeu majeur. J'entends également les remarques autour de la quête du sens du travail pour les agents. Il est vrai qu'il y a une obligation de performance mais elle ne peut se faire au détriment du sens.

**Remarques CFDT** : *Nous jugerons sur les faits mais nous apprécions la clarté de l'explication et un discours sans langue de bois.*

## **Point n°1 : Mise en œuvre du PPCR pour certains corps de l'aviation civile (pour avis)**

**CFDT** : Le processus de PPCR a été validé par la CFDT, et sa mise en place à la DGAC n'est pas achevée. Le texte présenté aujourd'hui traite de la mise en œuvre du PPCR pour les personnels IEEAC, et il n'est pas question pour la CFDT de remettre en cause ce processus.

Mais il existe à la DGAC un autre outil de dialogue social, le protocole social aujourd'hui quadriennal, qui fait l'objet d'une signature entre un certain nombre d'organisations syndicales (4 à la DGAC dont la CFDT) et le Ministre des transports.

Ce protocole social prévoit lui aussi des mesures concernant les carrières. Or l'étude de ces mesures, qui concernent entre autres des mesures d'accès au corps d'IEEAC, auraient dû démarrer depuis de nombreux mois, comme prévu initialement, mais sont, nous dit-on, freinées par l'échelon interministériel.

Il ne serait pas acceptable que l'administration de la Fonction Publique bloque ainsi la mise en œuvre de mesures attendues par les personnels et validées au plus haut niveau de l'Etat. Pour ces motifs, et à titre d'alerte, la CFDT s'abstiendra sur le premier texte et votera pour le deuxième.

**Administration** : Ce dont les organisations syndicales me font part aujourd'hui a déjà été exprimé au CT de la DGAC.

Nous reconnaissons que le recrutement concerne un trop petit nombre de candidats. Nous mettons aujourd'hui en œuvre des mesures explicites du protocole dont la signature a beaucoup fait avancer les choses.

En contrepartie, nous reconnaissons que nous avons moins avancé sur certains sujets par rapport à d'autres car nous avons eu des problèmes de prise en charge, de notre part et de celle de la DGAFP qui est un partenaire essentiel dans cette démarche.

Nous gardons en tête vos remarques et les mettrons en œuvre.

## **Projet de décret modifiant le décret n°71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.**

### **VOTE:**

**Pour : FO**

**Contre : CGT-FSU, SOLIDAIRES**

**Abstention: UNSA, CFDT**

**L'avis du CTM est donc réputé défavorable.**

## **Projet de décret modifiant le décret n°2009-1322 du 27 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la DGAC**

### **VOTE:**

**Pour: FO, CFDT**

**Contre : SOLIDAIRES**

**Abstention: CGT-FSU, UNSA**

**L'avis du CTM est donc réputé favorable.**

### **Point n°2 : mise en œuvre du PPCR pour le corps des chargés de recherche et directeurs de recherche (pour avis)**

**Administration :** Cette mise en œuvre consiste en fait à modifier un décret dérogatoire à un corps spécifique du ministère qui compte 400 agents environ.

Ce corps est aussi géré par un décret commun aux chargés de recherche et directeurs de recherche du ministère de la Recherche.

Le PPCR a été traduit, pour ce corps, au début de l'année 2017 dans ce ministère et nous nous alignons aujourd'hui avec eux pour permettre et faciliter un déroulement de carrières sur les deux ministères.

Ce projet de décret ne porte pas sur l'indiciaire car en la matière, nous suivons les règles énoncées en 2018-2019 par le MESR. La DAJ a laissé le choix à la DRH sur ce point. Concernant le maintien du taux pro/pro, cela a été évoqué lors de la réunion du 14 juin dernier.

Nous réaffirmons que c'est une garantie pour un meilleur déroulement de carrière des agents sur deux grades.

La COMEVAL se déroulera en début 2018, entre janvier et mars, et on s'est rapprochés de son président pour que tout soit calé avant les élections. La visioconférence est, bien sûr, à la demande des agents mais il faut que le ministère en ait la possibilité matérielle et qu'il dispose d'une connexion sécurisée. Nous n'avons pas réalisé de réelle étude d'impact car c'est très coûteux.

Il y a eu un gros travail de GAP en début d'année pour nous fournir les tableaux et nous avons transmis ce qui concerne les pensions à l'IFSTTAR. Nous le ferons prochainement pour Météo France et l'IGN mais nous pouvons vous dire que cela représente un budget, avec le CAS, de 156 000 euros pour 2017, 178 000 pour 2018 et 117 000 pour 2019.

Il nous reste à faire les calculs pour l'ENPC et l'ENTPE. Nous avons conscience du retard sur les avancements d'échelon. Nous l'avons identifié et allons le résorber d'ici fin 2017 en travaillant en lien avec les établissements publics. Il est vrai que nous n'avons pas encore communiqué sur le sujet car nous attendions qu'il passe au CTM et étions en train d'avancer dessus dans ce laps de temps.

Maintenant que c'est fait, la COMEVAL aura lieu entre janvier et mars pour les promotions 2017-2018 tandis que nous allons continuer à travailler sur ces textes. On doit toiletter notre décret de 2012 sur les chargés et directeurs de recherche même si c'est déjà partiellement fait au regard de l'application du PPCR. Le décret s'appliquera au 1<sup>er</sup> septembre 2017 avec une rétroactivité mais dépend du Conseil d'Etat et du ministère des comptes publics tout comme les taux pro/pro. Nous remercions l'adjoint du président qui nous a aidé à gérer le surcroît de travail pour la COMEVAL et nous diffuserons un planning rapidement car nous sommes conscients de la charge de travail de ses membres.

La prochaine réunion de travail au sujet des chargés et directeurs de recherche aura lieu le 20 juillet.

**CFDT :** La CFDT est globalement favorable à la déclinaison de PPCR proposée par la DRH pour les corps de chercheurs.

Cependant, nous rappelons que les retards de gestion (reclassement, avancement, promotion) doivent absolument être résorbés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date d'entrée en vigueur des nouvelles grilles.

Nous rappelons ici notre demande d'une cartographie complète des deux corps (effectifs dans chaque échelon, âge et ancienneté) afin de réaliser une étude d'impact précise, permettant de se projeter dans ces nouvelles grilles.

L'emploi éventuel de la visioconférence lors des auditions des concours doit rester à l'initiative des candidats, et l'administration devra préciser et mettre en place des mesures pour garantir l'égalité de traitement au vu de la fracture numérique connue par certains départements.

### **Projet de décret portant diverses dispositions statutaires relatives aux corps des chargés de recherche du développement durable et des directeurs de recherche du développement durable relevant du décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014**

#### **VOTE:**

**Pour: UNSA, CFDT**

**Contre : FO**

**Abstention: CGT-FSU, SOLIDAIRES**

**L'avis du CTM est réputé favorable.**

### **Point n°3 : Dispositif de référent déontologue (pour information)**

**Administration :** ce dispositif consiste en une adaptation de plusieurs lois de 2016 : loi Sapin 1, Sapin 2, loi égalité et citoyenneté... Cela officialise des éléments existants mais uniquement dans la jurisprudence.

Ce dispositif permet, par exemple, un élargissement des responsabilités des agents publics conformément à la loi sur la transparence de la vie publique.

Une information sera faite auprès de l'ensemble des agents à ce sujet même s'ils ont déjà une grande tradition de déontologie dans leur travail. Nous devons créer une culture renforcée de la déontologie qui doit irriguer toute la communauté de travail.

**CFDT :** qu'est ce qui a joué dans le choix de ne pas avoir de représentant du personnel au sein de cette commission ?

**Administration :** La commission est composée d'un collectif dont la vocation sera de consolider les réponses, de les capitaliser et de rentrer en débat avec l'ensemble des acteurs ayant en charge les questions de déontologie.

Bien entendu, la saisine de cette commission et les retours de celles-ci doivent être "fluides". Les modalités et les délais de saisine ne doivent pas être un frein. Les agents ont le droit au conseil, à bénéficier du dispositif en amont.

Concernant la composition stricto sensu, une ouverture sur l'extérieur a été privilégiée avec des personnalités compétentes de manière à avoir une garantie visible qu'on ne sera pas sous influence ministérielle. Nous sommes dans une logique de conseil, de démarche volontaire des agents et de confidentialité des questions posées et des réponses apportées. On vous rendra bien sûr compte tous les ans de son activité mais pour l'instant nous sommes dans une phase de test et nous nous adapterons au besoin détecté et au nombre de saisines.

Nous sommes d'accord sur le fait d'intégrer les établissements publics à cette démarche et sur le fait de faciliter leur accès à l'intranet pour qu'ils puissent être au même niveau d'information sur le sujet. La DAJ est d'ailleurs en train de finaliser un guide "déontologie et responsabilité pénale" qui sera bientôt mis en ligne.

Nous allons également former l'encadrement pour qu'il prenne en compte ce nouveau paramètre.

Sur la composition de cette commission, son fonctionnement et le caractère confidentiel des dossiers traités ont guidé notre choix de composition

**CFDT** : Il est dommageable que la confidentialité soit le seul argument pour ne pas associer les représentant syndicaux à cette démarche de conseils aux agents.

## **Point n°4 : Nouveau portail du Service des Retraites de l'Etat (SRE) sur la retraite dans le cadre de l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) (pour information)**

**CFDT** : La CFDT se félicite de la mise en place de ce nouveau portail facilitant la gestion des agents retraités mais souhaiterait que le traitement préalable des dossiers des agents des ministères soit aussi performant. En effet, certains agents attendent jusqu'à 6 mois, parfois plus, après leur départ pour percevoir effectivement leur retraite à cause des erreurs et retards de gestion rencontrés par les services des ressources humaines. Ces retards et erreurs pénalisent lourdement les agents, déjà impactés par le gel du point d'indice.

**Administration** : Nous sommes actuellement dans une phase de réforme des retraites. L'Etat va transférer d'ici à 2020 la mission de liquidation des agents qui sera gérée par le SRE.

Le site dédié devait ouvrir en juillet mais n'ouvrira finalement qu'en octobre. Il permet de retracer l'intégralité de la carrière publique et privée.

Une communication aux agents sur cette amélioration de l'offre est prévue à partir de septembre et nous invitons les structures qui ont peu de moyens informatiques à réfléchir à la façon de donner accès aux agents à leur outil retraite. Une ordinateur partagé dédié peut être une solution.

Ce site, tout comme le lancement du logiciel RH RENOIRH, permettra de reprendre les données capitales et de résoudre, à terme, les problèmes posés par le fait que le ministère utilise pour remplir les dossiers retraite des agents, une partie des données contenues dans REHUCIT et une partie provenant de l'ancien logiciel.

Nous nécessiterons toujours, néanmoins, de consulter les données papier en sus du logiciel pour vérification.

Nous gérons environ 45 000 comptes retraite pour le ministère avec une grosse proportion d'agents transférés à la territoriale ce qui complique notre travail.

Nous rencontrons également des problèmes en ce qui concerne les contractuels, les OPA et les personnels handicapés.

Le régime de retraite des OPA reste problématique car, n'étant pas fonctionnaires, ils sont hors du système. Des précisions leur seront apportées sous peu au moyen d'une fiche.

Pour les contractuels, il est vrai qu'un retard a été accumulé sur le paiement de leur retraite. Concernant les poly-pensionnés, ils peuvent trouver des informations sur le site info retraite qui intégrera bientôt des outils de simulation de retraite et de calcul des différents régimes de retraite.

Il est vrai que nous connaissons des difficultés concernant les données portant sur les agents mais nous travaillons à les améliorer avec un contrôle trimestriel du CIR en association avec les DRH. Ces mesures payent même si elles sont encore perfectibles.

Nous poursuivons également le conseil aux agents car les modalités de gestion et de traitement de la retraite sont complexes avec la superposition de mesures permanentes et transitoires. Nous ne rencontrons pas d'augmentation massive du nombre de départs à la retraite donc les mesures actuelles seront suffisantes.

Le réseau des correspondants régionaux retraites se réunit 2 à 3 fois par an et il y a aussi, sur le sujet, des réunions avec les secrétaires généraux, les responsables de RZGE, les DRH pour rappeler l'importance du conseil aux agents. Ce réseau est très important, au point que nous remplaçons immédiatement les membres qui mutent mais cela ne nécessite pas de passage en CHSCTM car il n'y a pas de changement de réseau.

Pour tous les cas de retards dans le paiement des retraites, je vous invite à me faire remonter les informations.

Nos ministères ont fait le choix il y a quelques années d'une version déconcentrée du conseil aux agents, de la proximité et nous sommes une exception au sein des ministères.

## **Questions diverses à la demande de Solidaires Environnement :**

### **• Schémas d'emploi et de recrutement ministériel 2017**

Il y a une prévision d'une baisse de 500 ETP représentant un taux d'effort de -1.7% pour 2017 alors que pour 2016, nous étions sur les chiffres de -671 ETP correspondant à un taux d'effort de 2.3%.

Les arbitrages ont été rendus dans le cadre de la loi de finances 2017 et il y aura une stabilité sur les ETP qui effectuent des missions de prévention des risques, d'énergie, de climat, de maritime, d'exploitation des routes en DIR, de contrôleurs des transports terrestre et la création de 30 ETP à l'ASN.

Concernant MCT, la baisse est de 160 ETP représentant un taux de -1,3% à comparer aux -2% de 2016 (-261 ETP). La baisse des ETP concernera principalement le droit des sols mais la loi égalité sécurité et les nouvelles normes environnementales ont occasionné une hausse des ETP dans le secteur des logements sociaux et de la rénovation.

La baisse totale est donc de 660 ETP.

Les prévisions de départ en retraite oscillent entre 1496 et 1579 ETP et restent à affiner lors des rendez-vous trimestriels avec le contrôleur budgétaire.

Il y a un tassement des départs depuis avril qui s'est poursuivi jusqu'en juin qui semble lié au fait que les agents partiront dans le courant du mois de juillet, après une prolongation d'activité de 6 mois, pour pouvoir bénéficier du PPCR mais cela ne devrait pas avoir de conséquence sur le bilan annuel.



Concernant les enveloppes, le contrôleur budgétaire a validé 1640 recrutements pour 2017 hors établissements publics selon la répartition : 789 catégorie A, 437 B, 386 C et 28 OPA dans le cadre des récents arbitrages interministériels pour ces derniers.

Ces recrutements ne concernent pas les éléments non prévisibles que sont les retours de détachement, changement de modalité de travail etc... mais ils sont inclus dans les prévisions.

Pour donner une idée des perspectives par catégorie, sur la base de la prévision basse de 1496 départs en 2017 on trouverait, selon nos prévisions, une proportion de 293 catégorie A, 593 B, 598 C et 50 OPA.

## • **Mise en œuvre du protocole PPCR : bilan d'étape**

L'application du PPCR a concerné les catégories B en 2016, où l'accent a été mis sur le transfert primes/points.

En 2017, les catégories A et A +, les corps techniques et les ingénieurs ont été concernés avec la création de primes et d'un 3<sup>ème</sup> niveau de grade pour les ingénieurs hors classe et son articulation avec l'emploi fonctionnel, toujours en cours.

Les attachés sont également passés au PPCR en 2017 comme les ASS et les TSE, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le cas des CED a été porté devant le CSFPE et le Conseil d'Etat a décidé la fusion des deux classes existantes et la création du corps des Chargés d'études documentaires principaux avec une grille alignée sur celle des Attachés.

Pour les personnels d'exploitation, un travail est en cours pour reprendre le statut et clarifier les missions suite à la cohabitation dans le même niveau de grade des anciens agents d'exploitation spécialisés et de leur chef d'équipe.

On peut néanmoins signaler que des actions sont menées en attendant les résultats de l'arbitrage comme l'intégration de 850 agents dans le 3<sup>ème</sup> niveau de grade l'année dernière.

Les directeurs et chargés de recherche verront, quant à eux, l'effet du PPCR avant la fin de l'année.

Pour les Officiers de Ports Adjoints et les Officiers de ports, une transcription du ministère de la Fonction Publique et de la DGAFP est attendue, notamment sur le fait que ces derniers occupent des missions de police et sont détachés. Ils ont fait l'objet d'une demande complémentaire. Pour les professeurs techniques de l'enseignement maritime, la DGAFP a par contre refusé qu'ils soient alignés sur les grilles indiciaires des professeurs certifiés et ils seront donc rémunérés selon celle des professeurs techniques.

Si nous dressons un bilan des renoncements aux promotions à cause des effets induits par le PPCR, il en ressort qu'il y a eu 14 refus en 2016 auxquels s'ajoute un des agents recrutés en compensation sur liste complémentaire qui a renoncé à devenir SACDD.

En 2017, nous enregistrons 11 refus soit 5 SACDD, 5 TSDD de spécialité générale, et un TSDD de spécialité EI.

Même si nous n'avons pas encore reçu de réponse de la DGAFP concernant le rééchelonnement du premier grade d'ITPE avec les filières techniques, nous vous confirmons le fait que nous y sommes favorables.

## **Le CTM budgétaire aura lieu en septembre 2017.**